



## Compte rendu de la réunion de CE Rhône Alpes du 17 novembre 2017

### 1- Approbation du PV de CE extraordinaire du 17 octobre 2017

Le PV est approuvé à l'unanimité - Pour : 16, Contre : Blanc :

### 2- Information et consultation sur le programme indicatif annuel d'activité 2018 des magasins

La modulation, un salarié à temps complet est obligé d'accepter la modulation, pour les temps partiels il faut une clause de modulation et une base horaire contractuelle minimum de 29h. La borne haute pour un temps partiel ne peut dépasser 36h50. Après consultation des élus CHSCT des 7 magasins concernés par la modulation un seul a voté contre.

Le vote **défavorable** - Pour : 3, Contre : 11, Blanc : 2

### 3- Reprise de l'information et consultation sur le projet de cession (franchise Carrefour Market) du magasin de Montrevel en Bresse au 1<sup>er</sup> mars 2018 suite au changement de repreneurs.

Le vote **défavorable** - Pour : 3, Contre : 11, Blanc : 2

### 4- Rapport économique trimestriel du 3<sup>ème</sup> trimestre 2017 : CA, effectifs, mesures en faveur de l'emploi....

Les élus alertent le DO sur le fait que les réserves des magasins sont très engorgées et que les employés sont très sollicités et n'ont pas les moyens humains pour réaliser le travail. Alain Lavandier entend nos remarques et indique que les directeurs de magasins et directeurs de régions lui remontent également ces problématiques

### 5- Peut-on faire un point sur la fiabilité des nos outils informatiques ?

Alain Lavandier propose de faire intervenir le pilote système d'info au CE de décembre ou janvier qui pourra nous expliquer au mieux les problématiques.

### 6- Est-ce que le groupe carrefour a obtenu l'appel d'offre du marché à Villefranche sur Saône

Réponse confidentiel faite aux membres du CE

### 7- Point sur la rémunération des 24 et 31 décembre (employés à temps partiel et à temps complet, cadres et agents de maîtrise)

Employés 100 % avec un décalage du repos dominical dans les 15 jours avant ou après.  
Encadrement 100€ pour demie-journée et 200€ pour la journée  
Ces dispositions se substituent aux règles habituelles du travail du dimanche

### 8- A partir de combien de dimanches travaillés, un salarié est-il considéré comme travailleur habituel (article 5.1.7 de la convention d'entreprise) ?

La notion ne s'entend pas au niveau du collaborateur mais au niveau de l'établissement. Un magasin ouvert tous les dimanches, les salariés sont considérés comme habituel, si le magasin est ouvert occasionnellement le dimanche les salariés sont considérés comme salariés occasionnels et payés à 100 %.

### 9- Existe-t-il un budget spécial par magasin pour les fêtes de fin d'années concernant les collaborateurs ?

D'une manière générale les arbres de Noël ne sont pas une obligation, ils peuvent être mis en place sous différentes formes par les magasins. Il n'y a pas de budget spécifique, chaque directeur gère son enveloppe pour cet événement.

### 10- Pourquoi nous ne pouvons pas modifier le nombre de kilomètres lors de la réservation des véhicules de locations par internet ?

Si on dépasse les kilomètres on paie le nombre de kilomètres supplémentaires.

### 11- Peut-on faire un point sur le service relations collaborateurs (où se trouve le service, qui traitent les IJSS, les maladies professionnelles, les mi-temps thérapeutiques) ?

Le service est situé à Évry avec environ 15 personnes. 900 appels depuis le 17 octobre au niveau national.

### 12- Lorsqu'un salarié reçoit la reconnaissance d'une maladie professionnelle, comment doit-il informer le service paie afin de régulariser son indemnisation et congés payés ?

Il faut attendre la notification de prise en charge par la sécurité sociale, une fois reçu il faut la transmettre au directeur de magasin.

### 13- Peut-on faire un point sur les dysfonctionnements de la carte fidélité sur certaines opérations commerciales ?

Le problème du 4 au 7 novembre a été résolu.

### 14- Peut-on nous remettre le guide gestion des conflits ?

Oui, remis ce jour + convention collective d'entreprise

15- Avez-vous connaissance des modalités de mise en place des nouvelles dispositions concernant la suppression de certaines cotisations sociales salariales et la hausse de la CSG au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ?

Non, ces dispositions sont étudiés dans le cadre de la loi de finances, qui n'est pas encore arrêtée

16- Informations de la direction (FCPE, information sur le nouvel accord CET, point sur les passages Market....)

Pas d'infos de passage market pour 2018 car le DO n'a pas encore l'enveloppe des budgets.

Passages sur 2017 : Peronnas, Pont de Cheruy, Albertville, Bourg Marboz, Reignier, Montrond, Jassans, Pont-Eveque, La Cluze

17- Point du secrétaire sur le fonctionnement du CE

Les bons de fin d'années seront distribués par les élus CE à partir du 5 décembre.

18- Bilan financier et point sur les activités socio-culturelles du CE

19- Bilan de la commission HSCT du comté d'établissement

20- Quelle est la procédure à suivre pour la nomination des référents mission handicap ?

Suite à la signature du 5ème accord, les directeurs ont fait un point avec les référents mis en place, consultation en CHSCT

21- Quelles sont les modalités de réalisation de la JSO lorsqu'elle n'a pas été émargée avant fin septembre ?

Nous avons jusqu'au 31 décembre pour faire la JSO si décision du salarié de faire des heures en plus, si pas effectuée à fin décembre le nombre d'heures sera prélever sur le salaire.

22- Est-ce que la DO Rhône-Alpes informe la DRH France des cas particuliers ayant un impact sur le CA (décalage des travaux des magasins, travaux de voirie sur les accès aux magasins....) dans le cadre de l'intéressement collectif ?

Oui, les cas sont remontés à la commission de suivi, après échange avec les directeurs de magasins et les directeurs de région.

**Prochaine réunion CE le vendredi 15 décembre 2017**

**Vos délégués CFDT**

<http://www.cfdtcarrefourmarket.fr>

<https://www.facebook.com/cfdtcarrefourmarket>